

Prolifération de cyanobactéries : de nouvelles méthodes de surveillance

Laurent Pickhahn : Technicien environnement à la Communauté de Communes des Grands Lacs (CCGL)

Christophe Laplace-Treyture : Hydrobiologiste, Algologue à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)

Les lacs de Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse et Aureilhan subissent des épisodes de prolifération de cyanobactéries sur certaines zones de baignade, à forte fréquentation touristique, pouvant limiter les activités récréatives.

La réglementation française préconise une surveillance visuelle des zones de baignade, couplée à des déterminations de concentrations en cyanobactéries et en microcystines. Or cela nécessite le prélèvement d'un échantillon et l'analyse en différé au laboratoire.

Dans ce contexte local particulier, la CCGL a testé et mis en place un nouveau protocole de suivi des cyanobactéries avec le concours scientifique d'IRSTEA.

Ce protocole repose sur deux approches complémentaires, un réseau de surveillance permanent et un suivi renforcé sur les zones considérées "à risques". Le réseau permanent s'appuie sur une liste d'acteurs locaux prêts à alerter tout au long de l'année, la CCGL. Le suivi spécifique est appliqué durant la période touristique et consiste à quantifier *in situ* par un fluorimètre, la concentration en chlorophylle attribuable aux cyanobactéries. L'avantage de cette méthode est d'avoir une évaluation rapide des quantités de cyanobactéries présentes utilisée pour définir les mesures de gestion à appliquer selon l'arbre décisionnel réglementaire adapté.

L'utilisation de la sonde et de l'arbre décisionnel adapté a été validée sur le territoire et permet son application en routine.